

CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Compte-rendu

Mardi 12 FEVRIER 2020

A 09H00, SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Le douze février deux mille vingt, à 09h00, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3.

Étaient présents (3) : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN.

Date de convocation : 03/02/2020

Secrétaire de Séance : Jacques BILLY.

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

DEL-CEP-2020-001

Commentaire : il s'agit de voter le budget primitif concernant le budget annexe Pescalis SPIC. Ce service est géré dans le cadre d'une régie à autonomie financière soumis à la TVA qui a pour objet l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

Conformément aux statuts de la régie à autonomie financière, ce budget a été présenté pour avis au conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC.

Reprise anticipée des résultats antérieurs

Vu l'article L 1612-7 du CGCT.

Il est proposé de reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Crédits ouverts en 2019	978 407,05
Recettes de l'exercice 2019	781 735,08
Dépenses de l'exercice 2019	848 713,73
Résultat exercice 2019	-66 978,65
Résultat antérieur repris en 2019	-57 134,12
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	-124 112,77
Affectation du résultat pour couverture déficit investissement cumulé	0,00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT 2019 avec déduction autofinancement	-124 112,77

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Crédits ouverts en 2019	113 578,93
Recettes de l'exercice 2019	34 550,43
Dépenses de l'exercice 2019	23 304,82
Résultat exercice 2019	11 245,61
Résultat antérieur repris en 2019	-67 537,93
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	-56 292,32
Crédits reportés de 2019 à 2020 : Recettes	9 370,00
Crédits reportés de 2019 à 2020 : Dépenses	22 403,67
BESOIN EN FINANCEMENT BP 2020 (1068)	69 325,99

Budget annexe Régie à autonomie financière PESCALIS SPIC : Présentation synthétique du budget

Conformément aux statuts de la régie à autonomie financière, ce budget a été présenté pour avis au conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
002	Résultat antérieurs reportés	57 134,12 €		124 112,77 €
011	Charges à caractère général	443 934,00 €	441 314,22 €	412 892,00 €
012	Charges de personnel	370 400,00 €	370 275,09 €	366 492,00 €
65	Autres charges de gestion courante	300,00 €	292,85 €	1 909,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €	1 466,59 €	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	814,55 €	1 000,00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	817 134,00 €	814 163,30 €	784 293,00 €
023	Virement à la section d'investissement	69 138,93 €		82 942,81 €
042	Amortissements des biens	35 000,00 €	34 550,43 €	33 700,00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	104 138,93 €	34 550,43 €	116 642,81 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	978 407,05 €	848 713,73 €	1 025 048,58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
002	Résultat antérieurs reportés			
013	Atténuation de charges		211,00 €	
70	Remboursement charges de personnel	84 386,00 €	84 343,16 €	84 500,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	817 950,05 €	624 165,46 €	639 000,00 €
7088	Autres produits			169 677,58 €
74	Subvention pour contrainte de service public	62 000,00 €	62 000,00 €	120 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00 €	4 848,27 €	4 800,00 €
77	Produits exceptionnels	4 500,00 €	1 096,19 €	2 000,00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	973 336,05 €	776 664,08 €	1 019 977,58 €
042	Amortissement des subventions	5 071,00 €	5 071,00 €	5 071,00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 071,00 €	5 071,00 €	5 071,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	978 407,05 €	781 735,08 €	1 025 048,58 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE		- 66 978,65 €	- €
	RESULTAT CUMULE		-124 112,77 €	

DEPENSES INVESTISSEMENT		Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
001	Déficit reporté	67 537,93 €		56 292,32 €
16	Emprunts			
20-21-23	Immobilisations reports			22 403,67 €
21	Immobilisations corporelles	40 970,00 €	18 233,82 €	42 245,82 €
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles d'investissement		40 970,00 €	18 233,82 €	64 649,49 €
040	Amortissement des subventions	5 071,00 €	5 071,00 €	5 071,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 071,00 €	5 071,00 €	5 071,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		113 578,93 €	23 304,82 €	126 012,81 €
RECETTES INVESTISSEMENT		Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
1068	Autres réserves			
13	Subventions investissement - report	9 440,00 €		9 370,00 €
1641	Emprunt			
20	Immobilisations incorporelles			
024	Produits de cessions			
Total des recettes réelles d'investissement		9 440,00 €	- €	9 370,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	69 138,93 €		82 942,81 €
040	Dotations aux amortissements	35 000,00 €	34 550,43 €	33 700,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 138,93 €	34 550,43 €	116 642,81 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		113 578,93 €	34 550,43 €	126 012,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE			11 245,61 €	- 0,00 €
RESULTAT CUMULE			- 56 292,32 €	

Liste des principaux investissements 2020

Dépenses	Montant HT estimé
Chaulage étang	11 500 €
Cabanes Pêcheurs	7 000 €
Entretien étangs	12 750 €
Travaux Passerelles	9 795 €
Poubelle site	1 200 €
Total	42 245 €

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de Pescalis :

- d'adopter le budget primitif 2020 présenté ci-dessus ;
- de voter le budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

FINANCES

SUBVENTION POUR CONTRAINTE DE FONCTIONNEMENT 2020

DEL-CEP-2020-002

Commentaire : compte tenu de la demande faite à la Régie Pescalis SPIC de gérer des missions qualifiées de SPA (aquarium) et d'assurer des missions d'animation sollicitées par l'agglomération notamment auprès de groupes locaux, il est proposé de lui octroyer une subvention pour contrainte de fonctionnement pour 2020.

Vu la délibération n° C-01-2014-15 du Conseil communautaire en date du 22 janvier 2014 créant la régie à autonomie financière pour l'exploitation de Pescalis (SPIC) ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2015-091 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2015 modifiant et précisant les activités affectées à la Régie Pescalis SPIC.

Cette régie a pour objet « ***l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, la gestion de la boutique et des hébergements touristiques*** ».

Ce libellé signifie que le SPIC Pescalis englobe toute l'activité commerciale de Pescalis :

- La pêche : droit de pêche, cours de pêche, boutique, empoissonnement des étangs
- La gestion des hébergements touristiques situés sur le site de Pescalis
- Les animations proposées : vélos,...
- La boutique souvenirs
- La centrale de réservation.

Mais suite à la délibération d'avril 2015, dans un souci de simplification de la gestion et de l'imputation du personnel, elle gère également :

Les entrées à l'aquarium : ce qui permet de gérer sur une seule régie de recettes et une seule caisse : la boutique et la billetterie aquarium.

Cette activité est à l'origine, un service public administratif.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération demande à sa Régie Pescalis d'être un lieu d'animation du territoire du Bocage et donc de consacrer du temps à l'accueil de groupes d'enfants du Bocage et à développer des partenariats avec les autres services de l'Agglomération notamment culturels ou avec des associations pour créer sur le site des évènementiels.

Le site de Pescalis a également évolué ces dernières années. Une partie importante de son activité est désormais orientée autour de la nature et du bien-être. Les espaces de balades sont aujourd'hui ouverts gratuitement à tous les visiteurs. Ils sont très prisés par les habitants du territoire qui le considèrent comme le parc naturel de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais.

Compte tenu des missions de services public administratif citées ci-dessus confiées à la Régie Pescalis SPIC et des contraintes de fonctionnement imposées par rapport à l'accueil de groupes locaux et d'animations émanant d'acteurs du territoire de l'Agglomération, il est proposé l'octroi **d'une subvention pour contrainte de fonctionnement de 120 000 €** pour l'année 2020.

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de Pescalis :

- **d'octroyer à la régie PESCALIS SPIC une subvention pour contrainte de fonctionnement de 120 000 € pour l'année 2020 ;**
- **d'imputer la dépense au Budget Principal de l'Agglomération, chapitre 65.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

ADOpte cette délibération,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.